



# LETTRE D'INFORMATION CRISE SANITAIRE COVID 19 N° 1



## ● Editorial

Bonjour, tout d'abord j'espère que vous vous portez bien dans ce contexte sanitaire inédit du COVID-19. L'équipe municipale a décidé de vous diffuser périodiquement cette lettre d'information pendant la période restante du confinement pour vous informer des principaux sujets règlementaires et pratiques liés à cette pandémie et à l'état d'urgence qui en découle et aussi à l'actualité de la vie municipale.

Cette lettre est diffusée aux abonnés par internet du bulletin municipal mensuel d'informations. Il n'y a pas de distribution possible dans les boîtes à lettres pendant le confinement. Aussi, faites le savoir autour de vous. Pour ceux qui ne sont pas inscrits à la réception de notre bulletin mensuel par internet, transmettez-leur cette newsletter et dites-leurs qu'ils peuvent s'inscrire en envoyant un mail à [contact@mesnardlabarotiere.fr](mailto:contact@mesnardlabarotiere.fr).

Vous trouverez aussi le détail de toutes ces informations sur le site de la commune : <http://www.mesnard-la-barotiere.fr/>, n'hésitez pas à le consulter régulièrement, rubrique « actualités »

Les Mesnardais, Mesnardaises respectent bien le confinement, je vous en remercie, il en va de notre santé à tous, alors continuez. Portez-vous bien, protégez-vous, faites les gestes barrières respectez le confinement, il en va de votre santé et de celle des autres.

Le Maire  
Serge FICHET

## ● Fonctionnement de La mairie :



La mairie est fermée au public, sauf sur rendez-vous pour des besoins urgents. Téléphone 02 51 66 02 74. Vous pouvez aussi joindre la mairie par mail à : [mairie@mesnardlabarotiere.fr](mailto:mairie@mesnardlabarotiere.fr) ou déposer des documents dans la boîte à lettres devant la mairie. L'accueil téléphonique est assuré les : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Le personnel administratif travaille en général ainsi : 1 personne présente sur place et une autre en télétravail. Les 2 agents techniques travaillent normalement maintenant dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale.

## ● Elections municipales :

Les élections municipales ont eu lieu le 15 Mars dernier et ont vu l'élection de la liste de Landry RONDEAU et de ses 14 colistiers, au 1<sup>er</sup> tour. La pandémie du coronavirus qui s'est développée juste à cette période a fait que le gouvernement ayant interdit toutes réunions, la mise en place de cette nouvelle équipe, comme partout en France n'a pas pu se faire et l'état a donc décidé de prolonger les mandats des équipes municipales déjà en place donc des maires et de leurs adjoints. Serge FICHET est donc toujours le maire en exercice et, avec ses adjoints, il consulte et informe régulièrement Landry RONDEAU. L'installation des nouveaux élus est à ce jour reportée peut-être à Juin, mais toujours sous réserve.

## ● Arrêtés préfectoraux liés au COVID-19 :

A consulter sur site internet , rubrique « Actualités » ou par le lien ci-dessous : Accès interdit aux cours d'eau, lacs, plans d'eau et leurs abords, aux parcs, jardins publics et aires de jeux et accès et circulation interdits en forêts publiques ou privées

<https://www.mesnard-la-barotiere.fr/actualites/acces-lac-de-la-tricherie-interdit-covid-19/>

**Pour rappel : l'accès au Lac de la Tricherie ainsi qu'à ses bois et sentiers est interdit jusqu'à nouvel ordre.**

## ● Cimetière :

Le préfet avait interdit les visites dans les cimetières, sauf pour cérémonies d'inhumation, ce que nous déplorions.

**Les cimetières sont à nouveau ouverts** en suivant les directives ci-dessous :

1°) la fréquentation des cimetières est autorisée, dans le strict respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale;

2°) les personnes doivent être munis de l'attestation de déplacement dérogatoire (déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile)

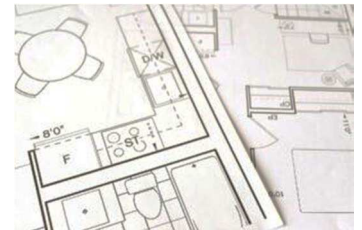
3°) **Le cimetière doit obligatoirement se trouver dans le périmètre d'un kilomètre autour du domicile de confinement.**

## ● Urbanisme :

En règle générale les instructions d'urbanismes sont suspendues jusqu'au 24 juin 2020 c'est-à-dire que les délais reprendront après la date de cession de l'état d'urgence sanitaire.

**Cependant, le Pays des Herbiers assure une continuité du service** et met tout en œuvre pour que les projets puissent être étudiés dans des conditions et délais optimaux.

Le dépôt des dossiers d'urbanisme ne fait pas partie des cas de dérogation au confinement. Cependant les boîtes aux lettres de la communauté de communes et des mairies sont relevées (dépôt boîte aux lettres ou envoi postal uniquement) et les dossiers arrivés sont transmis aux services compétents.



Pensez à bien renseigner vos coordonnées (mail et téléphone) pour faciliter les échanges.

**Pour toute question en lien avec votre dossier, le service urbanisme demeure joignable :**

[urbanisme@paysdesherbiers.fr](mailto:urbanisme@paysdesherbiers.fr) – tél 02.51.91.29.80 du lundi au vendredi de 9h à 12h.

## ● Masques :

Les élus du Pays des Herbiers coordonnent leur action pour préparer nos 8 communes au dé-confinement, dès le mois de mai. Pour cela, l'intercommunalité s'est associée au Département de la Vendée, pour commander près de 30 000 masques en tissu lavables, soit 1 par habitant. Malheureusement compte-tenu des tensions sur le marché des masques, il n'est pas certain que cette distribution puisse avoir lieu à temps ou en quantité suffisante, donc si vous pouvez vous en procurer par d'autres voies, n'hésitez pas.

Dans l'attente de leur livraison, et en complément, le Pays des Herbiers crée et coordonne dès à présent **une filière de production locale de masques en tissu**, répondant aux normes Afnor.

### **Appel aux couturières bénévoles**

« Nous avons d'un côté des entreprises locales dans le secteur de la confection, qui mettent à disposition du tissu et, de l'autre, des habitants qui souhaitent apporter leur aide et désireux de contribuer bénévolement à l'effort collectif. C'est pourquoi nous lançons aujourd'hui un appel à toutes celles et ceux qui savent coudre et sont prêts à consacrer du temps à la confection de ces masques en tissu », souligne Véronique Besse, Présidente du Pays des Herbiers.

Pour cela, il « suffit » de disposer d'une machine à coudre. Un kit comprenant le matériel nécessaire et le patron sera fourni aux volontaires.

**Prêts à fabriquer des masques lavables en tissu ? Inscrivez-vous :**  
**Par téléphone au 02 51 66 57 80 de 9h à 12h du lundi au vendredi**  
**ou à l'aide de notre [formulaire en ligne](#)**



### ● Infos municipales :

Le confinement a aussi paralysé la vie municipale ; les chantiers en cours ou prévus ont été arrêtés. Celui de la réfection des toilettes à La Tricherie vient de reprendre. Les marchés pour la réalisation du terrain multisport, rue de la vieille église, ont été notifiés aux entreprises, la réalisation pourrait commencer dans les prochaines semaines. Nous nous apprêtons à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation d'une voie douce entre le bourg, (les Chaumes) et la Gautrie en bordure de la RD11, réalisation souhaitée en septembre-octobre.

### ● Saison touristique :

Nous n'avons aucune visibilité sur la saison touristique à La Tricherie, Les acteurs privés du site, CLODELICE, TEPACAP, le camping, les forains, SPLASH GAMES, n'en savent pas plus non plus et nous sommes à leur côté pour les soutenir.

### ● Commerces de proximité, entreprises :

Nous pouvons constater pendant cette période toute l'utilité « sociale » de nos commerces de proximité. Merci à eux pour le service rendu. Pour ceux qui ne peuvent ouvrir ainsi que pour toutes les autres entreprises des aides sont possibles, s'adresser à la cellule économique de la communauté de communes du Pays des Herbiers : <https://www.lesherbiers-developpement.com/covid-19-soutien-aux-entreprises/>

### ● Personnes âgées :



La mairie a recensé les personnes âgées isolées en lien avec l'ADMR et a demandé aux personnes concernées de s'inscrire, ou à leurs proches de le faire, pour pouvoir les suivre en cas de difficultés. Il est toujours possible de s'inscrire auprès de la mairie, tél 02.51.66.02.74 ou [mairie@mesnardlabarotiere.fr](mailto:mairie@mesnardlabarotiere.fr)

A l'EHPAD « Les Hirondelles » à Beaurepaire, nos résidents sont confinés eux aussi, nous pensons bien à eux. Heureusement aucun cas de COVID n'a été détecté à ce jour parmi les résidents. Merci beaucoup à l'ensemble du personnel et à la direction qui vivent des moments parfois très compliqués. Bravo et merci à eux.

### ● Déchetterie :

**A partir du lundi 20 avril**, la présidente de la communauté de commune a décidé en accord avec le prestataire **d'ouvrir la déchetterie centrale des Herbiers UNIQUEMENT pour les déchets verts** et aux jours et horaires suivants :

Lundi : 9h – 12h et 14h30 – 17h30

Mercredi : 9h – 12h et 14h30 – 17h30

Vendredi : 14h30 – 17h

Samedi : 9h – 12h.

Aucune date n'est prévue pour l'instant pour les autres déchetteries de la communauté de commune du Pays des Herbiers.

Les dépôts sont ainsi réservés aux particuliers ne pouvant conserver leurs déchets verts sur leur terrain, et dans le strict respect des règles sanitaires. Les pratiques de recyclage à domicile (mulching, compostage, broyage-paillage...) doivent donc être favorisées au maximum.

Pour cela, se munir de :

- \* son attestation de déplacement dérogatoire (cocher « déplacement pour achats de première nécessité » en précisant entre parenthèses qu'il s'agit de se rendre à la déchetterie) ;
- \* un justificatif de domicile valide ;
- \* son propre matériel nécessaire au déchargement – AUCUN MATÉRIEL NE SERA PRÊTÉ.

## ● **Ecole, centre périscolaire, restaurant scolaire :**

Pas d'informations à ce jour, l'école et Familles Rurales informeront les parents et nous **relaierons** ces informations quand elles seront connues.

## ● **Les évènements annulés :**

Certains grands évènements qui devaient avoir lieu en cette période de crise sanitaire ont été annulés :

- \* Les randonnées du Lac
- \* Le festival Boogie Bop Show
- \* La cérémonie de commémoration du 8 mai
- \* La fête de l'Ecole St Charles
- \* le tournoi de sixte de l'USMV football
- \* Le feu d'artifice lors de l'Ekiden Vendée

## ● **Informations utiles diverses :**

### **\* Besoin d'aide pour les démarches en ligne ? :**

La MedNum, la coopérative nationale des acteurs de la médiation numérique, a mis en place le site [www.solidarite-numerique.fr](http://www.solidarite-numerique.fr), avec le soutien du Secrétaire d'Etat chargé du Numérique. L'objectif de ce site est d'accompagner les Français dans leurs démarches numériques quotidiennes (attestation de déplacement, école à la maison, courses par Internet...). Des conseils et tutoriels sont à disposition de vos usagers, ainsi qu'un numéro non surtaxé pour être guidé par un conseiller !

### **\* Communiquez avec le gouvernement par WhatsApp ! :**

Pour obtenir des informations vérifiées et des réponses rapides sur le coronavirus, le gouvernement a mis en place un compte officiel sur l'application de messagerie instantanée WhatsApp. Il suffit de contacter, via l'application, le 07.55.53.12.12 et d'envoyer un message pour commencer la discussion.

### **\* Trouvez une mission d'intérêt général auprès d'un organisme public ou associatif :**

Face à l'épidémie de Covid-19, le Gouvernement appelle à la mobilisation générale des solidarités. Un espace d'engagement est ouvert à tous, que l'on soit bénévole dans l'âme ou que l'on ait à cœur, pour la première fois, de donner un peu de temps et d'énergie : [www.covid19.reserve-civique.gouv.fr](http://www.covid19.reserve-civique.gouv.fr)

### **\* Comment calculer précisément un périmètre d'un kilomètre autour de chez soi ? :**

Le site [www.geoportail.gouv.fr/carte](http://www.geoportail.gouv.fr/carte) vous permet de connaître le périmètre autorisé exact autour de chez vous, au mètre près, en tenant compte des virages des rues. Pour ce faire :

- \* À droite, cliquez sur l'icône en forme de clé
- \* Cliquez sur "Mesures", puis sur "Calculer une isochrone"
- \* Indiquez votre lieu de résidence dans "Départ"
- \* Cliquez sur "Isodistances"
- \* Indiquez une distance de 1 km (en mode "Piéton")
- \* Calculez !

## ● Informations de la Gendarmerie aux aînés et personnes vulnérables :

Chers aînés, chers partenaires, bonjour,

Nous prenons ainsi contact avec vous afin de vous sensibiliser au sujet des différentes mesures gouvernementales, ainsi que concernant l'apparition de **nouveaux types de malveillances**, dans le contexte sanitaire actuel relatif au coronavirus.

Cette action a pour but de **vous informer et de nous assurer de votre parfaite connaissance et compréhension des différentes mesures gouvernementales**, mais également et principalement, de **vous rassurer; la gendarmerie mettant tout en œuvre afin d'être en mesure de vous suivre et vous accompagner**.

Dans le cadre de vos questions concernant le coronavirus, vous pouvez contacter le numéro vert **0 800 130 000 (Numéro vert qui répond aux questions sur le nouveau coronavirus (SARS-CoV-2, Covid-19) est ouvert 24H/24H et 7 jours sur 7)**.

Pour les personnes sourdes et malentendantes, une FAQ en ligne est disponible sur le site du Gouvernement au lien suivant : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Dans le cadre de vos préoccupations en matière de sécurité / sûreté, vous pouvez contacter la Brigade Numérique de RENNES via courriel ou tchat, au lien suivant :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Zooms/Ayez-le-reflexe-brigade-numerique>

Vous pouvez également contacter et solliciter une inscription à l'**Opération Tranquillité Séniors** en téléphonant à la **brigade de gendarmerie de LES HERBIERS au 02/51/91/01/88** :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Zooms/Operation-tranquillite-seniors-et-reflexes-securite-au-quotidien>

**En cas d'urgence et/ou toute situation mettant en danger la sécurité des personnes et des biens, composez le numéro d'urgence 17.**

Sur le plan de la délinquance, **les voleurs et autres escrocs se font passer pour des personnels des force de l'ordre, agents municipaux ou société privées en charge de la désinfection des maisons, afin de détourner et dérober numéraire, bijoux et objets de valeur.**

Afin de vous protéger et en cas de doute, ne laissez entrer aucun inconnu chez vous sans avoir préalablement alerté vos proches, la mairie de votre lieu de domicile et/ou la gendarmerie au 02.51.91.01.88. Indifféremment, n'utilisez aucun lien transmis par courriel afin de vous connecter sur vos sites bancaires, fournisseurs d'énergie / internet, réseaux sociaux ou récupérer d'illusoire gains spectaculaires.

Cordialement,  
La Brigade de gendarmerie des HERBIERS